

**OFFICIALISATION DE LA LANGUE AMAZIGHE EN ALGERIE :
IMPACT SUR LES ATTITUDES ET REPRESENTATIONS
SOCIOLINGUISTIQUES DE QUELQUES LOCUTEURS
ALGERIENS**

**OFFICIALIZATION OF THE AMAZIGH LANGUAGE IN ALGERIA:
IMPACT ON SOCIOLINGUISTIC ATTITUDES AND
REPRESENTATIONS OF SOME ALGERIAN SPEAKERS**

Mourad BEKTACHE

Laboratoire LESMS, Université de Bejaia, Algérie

Résumé

Cette contribution est centrée sur l'analyse des derniers développements sociolinguistiques que connaît la langue amazighe en Algérie. A travers l'examen des attitudes langagières de locuteurs berbérophones et arabophones, nous essayerons de comprendre comment les représentations de cette langue changent dans le contexte de son officialisation. Autrement dit, comment l'officialisation de cette langue modifie-t-elle les attitudes des locuteurs à l'égard cette langue ? Qu'est-ce qui sous-tend ce changement dans les attitudes et les représentations des locuteurs algériens ?

Mots-clés : Attitude, Représentation, Langue amazighe, plurilinguisme

Abstract

This contribution focuses on the analysis of the latest sociolinguistic developments in the Amazigh language in Algeria. By examining the language attitudes of Berber and

Arabic speakers, we will try to understand how the representations of this language change in the context of its “officialization”. In other words, how does the officialization” of this language modify the attitudes of the speakers towards this language? What underpins this change in attitudes and representations of Algerian speakers?

Keywords: Attitude, Representation, Amazigh language, multilingualism

La planification linguistique menée en Algérie n’a toujours pas eu l’effet attendu (Arezki, 2010). Les différentes lois promulguées en Algérie sur la généralisation de l’utilisation de la langue arabe n’ont pas réussi à imposer l’arabisation auprès des Algériens qui continuent à utiliser le français et les langues populaires (arabe algérien et le berbère) dans leur vie de tous les jours (Taleb-Ibrahimi, 2006). Est-ce que l’officialisation de la langue amazighe, qui a été au centre de toutes les luttes militantes de ses locuteurs depuis l’indépendance, a un impact sur les attitudes et représentations sociolinguistiques en Algérie ?

Il faut souligner d’emblée que le fait sociolinguistique en Algérie est très complexe du fait des politiques linguistiques menées dans le pays depuis l’indépendance. De plus, le terrain algérien présente la spécificité de la multitude des variétés de langues qui y sont pratiquées. L’arabe, tel que parlé à l’Est, au Sud ou à l’Ouest de l’Algérie, présente des variations très sensibles. Même remarque est à relever pour les variétés de l’amazigh. Le kabyle, le chaoui, le mozabite, le tergui ou le tachelhit constituent des variétés dont l’intercompréhension entre leurs locuteurs est souvent difficile.

Les représentations des Algériens des langues sont façonnées au fil du temps par les différentes politiques linguistiques appliquées en Algérie et des situations sociales vécues par les populations de ce pays. A titre d'exemple, dans les représentations de beaucoup de locuteurs algériens, la langue française est considérée comme "langue du colon", "de l'ennemi" et "des impies". Ces stéréotypes sont le produit d'une idéologie menée par l'Etat algérien.

La langue française est dévaluée, explique Outaleb-Pellé (2014), par les discours politique et religieux anti-français et pro-arabes jouant sur le nationalisme de la population et rappelant en permanence que l'arabe est la langue du coran, la langue de la parole divine ; ce qui démontre le rejet du français et l'image négative à inculquer aux élèves.

D'ailleurs dans les années 1990, beaucoup d'enseignants et d'inspecteurs de français ont été assassinés ou menacés de mort. Pire encore, la langue amazighe a été toujours rejetée et stigmatisée par une "idéologie politique imposant un arabisme exclusif qui diabolisera le fait berbère. Il sera considéré comme une invention coloniale" (Chachou, 2018). Cette langue a été considérée comme "langue des séparatistes", "langue dont les locuteurs sont des impies", "manipulés par une main étrangère" ou "hizb frança". Ces représentations ont généré des attitudes de rejet et une hostilité déclarée (Chaker, 2013) de ces langues chez de nombreux Algériens.

1. OFFICIALISATION DE LA LANGUE AMAZIGHE : UN LONG CHEMINEMENT

L'officialisation de la langue amazighe n'est intervenue que depuis très peu de temps. Elle n'a été prononcée qu'à l'occasion de la révision constitutionnelle adoptée par voie parlementaire le 7 février 2016. Cette langue dénommée aussi langue berbère et "dont l'unité des variétés est abstraite" (Chaker, 1998), a vécu bien des péripéties depuis plusieurs décennies. En effet, dès l'indépendance les premiers chefs de l'Etat algérien ont

mis à l'écart cette langue en ne reconnaissant que l'arabe comme langue nationale et officielle. " La langue arabe est la langue nationale et officielle de l'État." (Cons. 1963. Art. 05). Ce n'est qu'en 1995, après un boycott scolaire appelée "grève du cartable" (Laroussi, 1997) qui a duré une année en Kabylie¹, que l'amazigh a commencé à être reconnu dans les institutions de l'Etat. D'ailleurs, sa première reconnaissance est marquée par la création d'un Haut-commissariat à l'Amazighité (HCA) rattaché directement à la présidence et dont la mission est "la réhabilitation de l'amazighité et de la promotion de la langue amazighe" (article 4 du décret présidentiel 95-147 du 27-05-95, portant création du haut commissariat). Dans le même décret, l'article 14 précise en quoi consiste cette réhabilitation : "l'introduction de la langue amazighe dans les systèmes d'enseignement et de la communication". A la même période, la télévision publique diffuse un journal télévisé en langue amazighe à 19h. Progressivement tamazight est enseignée dans les établissements scolaires primaires, moyens et secondaires, dans la région de Kabylie. Une épreuve de tamazight et même programmée à l'examen du BAC.

Par ailleurs, le mot amazigh fait son apparition, pour la première fois depuis l'indépendance dans la constitution algérienne, dans les textes de 1996 dans le cadre de la définition de l'identité algérienne :

Le 1er novembre 1954 aura été un des sommets de son destin, aboutissement d'une longue résistance aux agressions menées contre sa culture, ses valeurs et les composantes fondamentales de son identité que sont l'Islam, l'Arabité et l'Amazighité, le 1er novembre aura solidement ancré les luttes présentes dans le passé glorieux de la Nation. (Cons. 1996. Par. 04)

¹ La grève a été initiée par le Mouvement Culturelle Berbère MCB, principal leader de la revendication autour de la langue et culture amazighes. Elle a été suivie à Bejaia, Tizi Ouzou et partiellement à Bouira

En 2002, après les événements meurtriers qu'a vécus la Kabylie-appelés événements du "printemps noir" - pour revendiquer, entre autres, la reconnaissance "officielle de la langue amazighe"(Dourari, 2002), le parlement algérien porte une modification à la constitution de 1996 en instituant la langue amazighe comme langue nationale.

"L'arabe est la langue nationale et officielle." (Cons. 2002. Art. 03)

"Le **tamazight** est également langue nationale. L'Etat œuvre à sa promotion et à son développement dans toutes ses variétés linguistiques en usage sur le territoire national." (Cons. 2002. Art. 03bis).

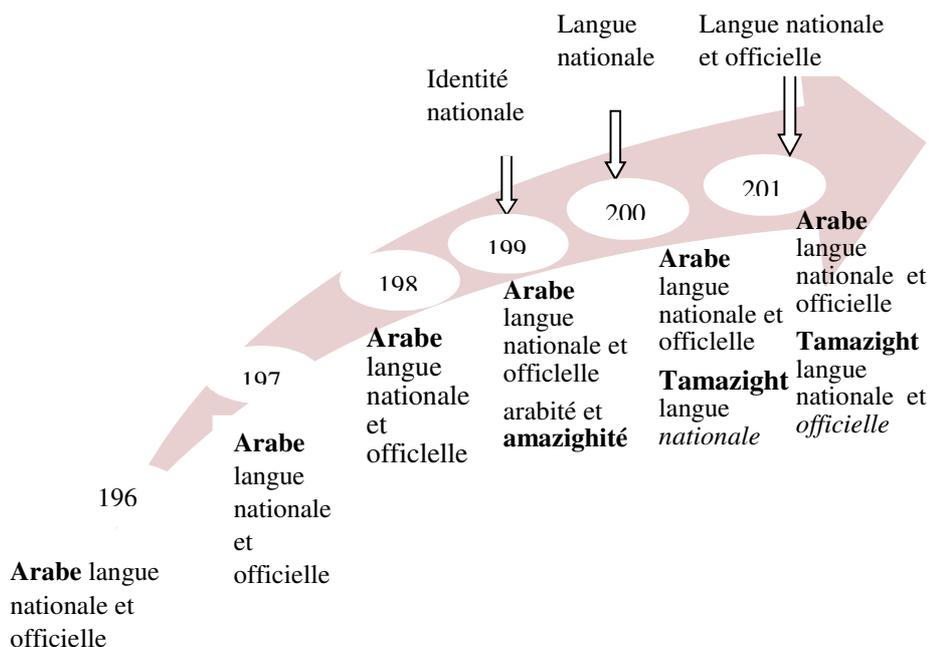
Enfin, ce n'est qu'en 2016 que tamazight est mentionnée définitivement dans la constitution algérienne comme langue nationale et officielle. Elle est citée plusieurs fois dans la constitution :

L'arabe est la langue nationale et officielle. L'arabe demeure la langue officielle de l'Etat. Il est créé auprès du Président de la République, un Haut Conseil de la Langue Arabe. Le Haut Conseil est chargé notamment d'œuvrer à l'épanouissement de la langue arabe et à la généralisation de son utilisation dans les domaines scientifiques et technologiques, ainsi qu'à l'encouragement de la traduction vers l'Arabe à cette fin. (Cons. 2016. Art. 03)

***Tamazight** est également langue nationale et officielle. L'Etat œuvre à sa promotion et à son développement dans toutes ses variétés linguistiques en usage sur le territoire national. Il est créé une Académie algérienne de **la langue Amazighe**, placée auprès du Président de la République. L'Académie qui s'appuie sur les travaux des experts, est chargée de réunir les conditions de promotion de **Tamazight** en vue de concrétiser, à terme, son statut de langue officielle. Les modalités d'application de cet article sont fixées par une loi organique. (Cons. 2016. Art. 03bis)*

Depuis cette date, tamazight enregistre d'autres avancées de reconnaissances politiques : création d'un centre de recherche en langue et culture amazighes en 2018, institutionnalisation du 12 janvier (jour de l'an berbère dit yennayer) comme jour férié depuis 2018 et installation de l'académie de la langue amazighe en janvier 2019. Pour Chaker (2013), " le statut de « langue officielle » [...] crée une situation juridique radicalement nouvelle, porteuse d'évolutions potentielles considérables". Cependant, ce dernier acte juridique tant revendiqué par les militants de l'amazigh reste tributaire de plusieurs questions non encore élucidées. Il s'agit en somme de la très lancinante question de la graphie à adopter pour cette langue. Entre les caractères arabes et latins, le choix est sous-tendu par des visées idéologiques difficiles à contenir. Restent aussi des questions liées à la généralisation de l'enseignement de cette langue à l'échelle nationale et à la mise en œuvre de son utilisation dans toutes les institutions de l'Etat.

Le schéma suivant représente l'évolution statutaire des langues en Algérie depuis l'indépendance :



2. REPRESENTATIONS ET ATTITUDES LINGUISTIQUES ENVERS L'OFFICALISATION DE LA LANGUE AMAZIGHE

2.1. L'Enquête

Dans le cadre de ce travail, nous avons privilégié l'enquête par entretiens semi-directifs pour recueillir les attitudes de locuteurs de différentes régions d'Algérie envers la question de l'officialisation de la langue amazighe. Les entretiens ont été menés par nos doctorants natifs des régions choisies pour l'enquête : Alger, Batna, Bejaia, Constantine et Djelfa. Au total 30 personnes ont été interrogées. Chaque doctorant a choisi six personnes qui savent lire et écrire- Nous avons pris en considération ce critère pour cibler des personnes qui suivent l'actualité politique à travers la presse et la télévision-. Nous avons expliqué à nos doctorants les règles de conduites pour la réalisation d'un entretien semi-directif. Les questions directrices qui ont été proposées tournent globalement autour de l'officialisation de la langue amazighe et des retombées de cette dernière sur les plans socio-politiques et économiques.

- ❖ Pouvez-vous dire quel est le statut actuel de la langue amazighe ?
- ❖ Que pensez-vous de cette langue ?
- ❖ Que pensez-vous de l'officialisation de la langue amazighe ?
- ❖ D'après vous y aurait-il des retombées positives pour les locuteurs de cette langue puis pour tous les Algériens ?
- ❖ Pouvez-vous citer quelques-unes de ces retombées

Nous avons demandé à nos enquêteurs de noter tout ce qu'ils remarquent lors des entretiens et nous transmettre leurs notes et les enregistrements à la fin de chaque entretien. Après transcription de tous les entretiens, nous avons procédé à une analyse verticale du discours des locuteurs. Nous avons préféré nous intéresser uniquement à l'aspect qualitatif puisque cela nous permettra de déceler les représentations et les attitudes linguistiques des locuteurs.

Nous entendons par *représentation* en sociolinguistique ces activités linguistiques qui "se manifestent à travers la valorisation, dévalorisation, sublimation ou mépris" (Bavoux, 2002 : 57) des langues. Les *attitudes*, quant à elles, "découlent des représentations. Elles sont observables au niveau du comportement. En d'autres mots, l'attitude est la matérialisation de la représentation" (Bavoux, 2002 : 67). Notre travail consiste justement à déceler dans le discours de nos locuteurs les représentations que se font les locuteurs de la langue amazighe en situation d'officialisation (de changement de statut) et de voir ensuite quelles sont les attitudes qui en découlent.

2.2. L'officialisation valorise la langue mais induit des craintes auprès des locuteurs

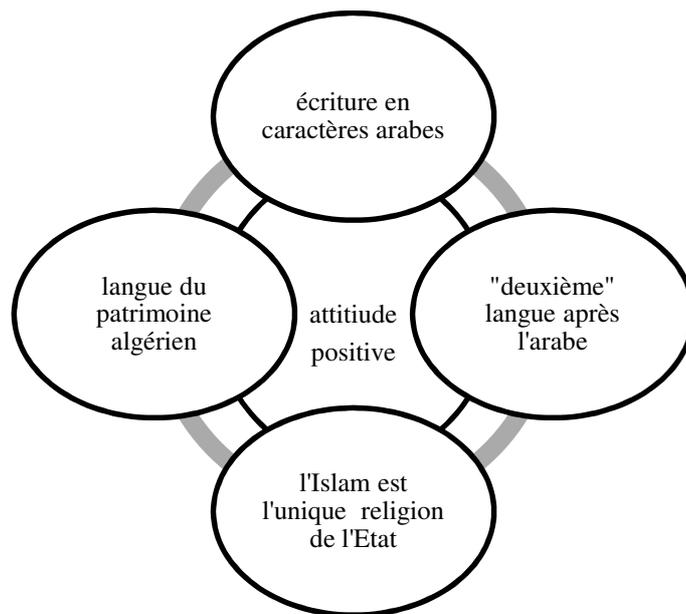
Au plan des attitudes et des représentations, l'officialisation de la langue amazighe est globalement perçue comme une avancée positive pour l'Algérie. Dans ce contexte, la langue amazighe est considérée comme une fierté nationale de l'identité algérienne. L'analyse des entretiens a révélé une certaine méfiance chez tous les locuteurs concernant cette officialisation. Nos enquêtés ont tous exprimé une attitude favorable pour que tamazight soit langue nationale et officielle, mais leur discours fait transparaître des craintes liées aux retombées de cette action juridique. Il semblerait que les représentations sociolinguistiques des langues qui ont été implantées dans la mémoire des Algériens grâce à l'école et la télévision depuis l'indépendance induisent des attitudes de méfiance.

2.2.1. Attitudes ambivalentes chez les locuteurs issus des régions arabophones

Les locuteurs issus des régions arabophones affichent des attitudes positives envers l'officialisation de la langue amazighe, mais cette attitude est conditionnée par deux éléments : la transcription en caractères arabes et l'attachement inconditionnel de ses locuteurs à l'Islam: "Oui pour tamazight comme langue officielle mais elle doit être enseignée et écrite en caractères arabes" (EA2), " Elle doit s'écrire en arabe pas en caractères de la langue du colonisateur" (EA12), "Oui pour son officialisation mais dans le cadre de l'algérianité" (EA5), "Je veux bien mais à condition qu'elle soit écrite en arabe" (EA7), " Oui pour son officialisation mais à condition que l'Islam reste la seule religion de l'Etat" (EA10). Ces réponses des locuteurs issues des régions arabophones dénotent l'adhésion des enquêtés à l'officialisation la langue amazighe. Toutefois, leurs attitudes vis-à-vis de cette officialisation deviennent ambivalentes quand les questions de la religion et de sa transcription sont évoquées. Il faut noter que des

stéréotypes du types “ les berbères ne sont pas des musulmans“, “ les berbères sont contre la langue arabe“, “ les berbères sont manipulés par l’ancien colonisateur“, “ les berbères ont déchiré le livre saint durant les événements de 1980“, les berbères préfèrent les caractères latins aux caractères arabes puisqu’ils n’aiment pas la langue arabe“, “les berbères veulent diviser le pays“ ont été longtemps diffuser par les canaux de communication de l’Etat algérien. Ces représentations, nous l’avons remarqué dans les entretiens réalisés avec des locuteurs issus des régions arabophones, produisent des attitudes de méfiance envers cette langue.

Le mot *officialisation* est employé dans les réponses de nos enquêtés arabophones accompagné des expressions où l’arabe et l’islam sont présents : “en deuxième lieu après l’arabe“ (35 fois), “écriture en caractères arabes“ (32 fois), “ islam“ (69 fois).



2.2.2. Attitudes de méfiance chez les locuteurs amazighophones

Les enquêtés issus des régions amazighophones affichent tous une attitude positive quant à l'officialisation de leur langue. Mais cette attitude induit une certaine méfiance des locuteurs qui affichent des craintes quant à des tentatives de récupération des mouvements amazighes par les pouvoirs publics: " Derrière cette officialisation, le pouvoir cherche à étouffer les luttes démocratiques" (EB8), " Pourquoi dans la constitution, il n'est pas indiqué que tamazight est langue nationale et officielle au même titre que l'arabe" (EB17), " L'officialisation signifie la fin des mouvements de lutte pour la démocratie" (EB14), "C'est un leurre cette officialisation, le pouvoir cherche à gagner la sympathie de la Kabylie sans faire grand-chose pour cette langue" (EB25), " je ne suis pas convaincu par cette officialisation, le pouvoir cherche à neutraliser la Kabylie" (EB13), "L'officialisation de tamazight signifie pour moi une tentative du pouvoir de tuer cette langue car dans les textes il ne lui accorde aucune importance" (EB10).

Les représentations induites par des années de déni de l'identité amazighe en Algérie par l'Etat génèrent des attitudes de méfiance envers l'action juridique de l'officialisation de la langue amazighe chez les locuteurs amazighophones. Les locuteurs affichent des craintes du fait que dans la constitution de 2016, la langue amazighe n'a pas été mise au même pied d'égalité que l'arabe².

2.3. Attitudes positives envers la "langue de gagne-pain"

L'analyse des entretiens de nos enquêtés révèle des attitudes positives envers la langue amazighe quand son officialisation est synonyme d'ouverture de postes d'emploi. La posture discursive

² Dans la constitution de 2016, il est mentionné dans l'article 3, "l'arabe demeure la langue officielle de l'Etat".

des locuteurs change quand l'officialisation de la langue renvoie à la création de postes d'emploi. Dès lors que l'officialisation renvoie au recrutement, les locuteurs se l'approprient et la valorisent. Les locuteurs des différentes régions de notre enquête s'accordent à dire que l'officialisation de tamazight est positive. Elle est associée à l'ouverture sur l'autre, la cohabitation avec l'arabe, développement de l'Algérie et l'absorption du chômage par le recrutement des diplômés en tamazight dans tous les secteurs de la fonction publique et le privé. Dans ce contexte précis, le mot tamazight est employé avec des possessifs renvoyant à l'appropriation de la langue et des appréciatifs mélioratifs :

Possessifs d'appropriation de la langue

- **Notre** langue
- La langue de **nos** ancêtres
- La langue de **mon** pays
- langue de **mon** identité
- **Notre** langue d'Algérie
- La langue de **nos** origines et donc est **notre** langue principale
- **Notre** moyen de communication/c'est **notre** culture et **notre** civilisation

Appréciatifs mélioratifs

- Langue utile
- Langue à promouvoir
- Langue de l'identité et de la démocratie
- Langue d'avenir
- Langue de gagne-pain
- Langue très riche
- Une fierté, une identité
- C'est une bonne langue pour nous
- Langue maternelle de presque tout le monde

- L'algérien aura conscience que son identité linguistique et culturelle est bien riche
- Elle va en apporter un plus

Enfin l'analyse des entretiens semi-directifs réalisés dans plusieurs villes d'Algérie (Constantine, Djelfa, Alger, Bejaia, Batna) a permis de cerner les représentations des locuteurs de la langue amazighe après son officialisation. Des locuteurs arabophones avouent changer de position envers cette langue suite à son officialisation : la langue qui représentait "langue des séparatistes", "*hizb frança* (parti de la France faisant le jeu des Français)", "langue des impies", "langue inconnue", se transforme en "langue de tous les Algériens", "**notre** langue", "**notre** identité", etc. Paradoxalement, cette officialisation engendre des représentations contradictoires en régions berbérophones. La langue qui est considérée comme "langue de l'identité", "de la démocratie", "langue de la lutte pour les libertés" est sujette à méfiance de toutes sortes. L'officialisation de cette langue a généré un sentiment de "récupération", de "naturalisation de la lutte pour les libertés". Or, le berbère représente, également, le "symbole de lutte pour la démocratie". Sur un autre plan, l'officialisation de cette langue lui confère un statut de "langue de gagne-pain". Cela engendre des attitudes positives à son égard et ce même en régions arabophones. Puisque la langue berbère, désormais officielle, offre des perspectives d'emploi, les locuteurs affichent un intérêt particulier envers elle.

BIBLIOGRAPHIE

AREZKI, A., « La planification linguistique en Algérie ou l'effet de boomerang sur les représentations sociolinguistiques », *Le français en Afrique*, 25, 2010, pp. 165-171.

BAVOUX, C., « Représentations et attitudes dans les aires créolophones », *Univers créoles*, 2, 2002, pp. 57-76.

CHACHOU, I., « Le mythe de la « tamazighisation » linguistique: Des pratiques dénominatives aux fractures linguistiques et identitaires », *Timsal n tamazight*, N°09, Décembre 2018, pp. 19-40

CHAKER, S., « L'officialisation du berbère en Algérie. Fictions ou réalités », *Asinag (IRCAM, Rabat)*, 8, 2013, pp. 39-50.

CHAKER, S., *Berbères aujourd'hui*, L'Harmattan, Paris, Nouvelle édition augmentée, 1998.

DOURARI, A., « Pratiques langagières effectives et pratiques postulées en Kabylie », *Insaniyat / إنسانيات*, 17-18 | 2002, pp. 17-35.

MORSLY, D., « Tamazight langue nationale ? », In *Plurilinguisme et identités au Maghreb*, (LAROUCSI F. dir.), Publications de l'Université de Rouen, 1997, pp. 33-44.

OUTALEB-PELLE, A., « L'enseignement du FLE : réflexion sur la culture », (Arezki, D. dir.), *Enseignement et apprentissage des langues étrangères en Algérie*, université de Tizi Ouzou, pp. 37-51.

OUTALEB-PELLE, A., « L'impact des attitudes et représentations des langues sur l'enseignement. Le cas du français en Algérie », *SHS Web of Conferences*, Volume 8, 2014, pp. 1719-1729.

TALEB IBRAHIMI, Kh., « L'Algérie : coexistence et concurrence des langues », *L'Année du Maghreb*, I/2006, 207-218.